

NEWSLETTER 28

Une ville du Connecticut rejette la 5G

ACTUALITÉS

Mobilisation contre la 5G au Chemin Colladon 26 à Genève

Nos démarches habituelles d'information pour toute nouvelle mise à l'enquête passent à la fois par nos Newsletters et par la distribution de flyers dans le périmètre concerné.

Au Chemin de Colladon 26, une habitante du quartier a découvert le projet (nouvelle station de téléphonie mobile de 9 antennes, dont 3 adaptatives) grâce à notre dernière Newsletter.

Elle a ensuite formé un groupe local dynamique qui a mis en place plusieurs moyens de communication pour faire entendre leur cause. Parmi leurs actions, ces habitants ont obtenu la rédaction d'un article dans le GHI, dans lequel ressortent plusieurs arguments essentiels sur les dangers de la 5G.

C'est une belle occasion de rappeler que la formation de groupes locaux est essentielle pour se soutenir mutuellement, mais aussi pour générer un mouvement de diffusion et de visibilité bien plus important !

[Voici l'article qui vient de paraître dans le GHI.](#)

Aux États-Unis, une ville du Connecticut rejette la 5G

En novembre 2023, Stamford, la 2^{ème} plus grande ville du Connecticut, a rejeté un accord permettant aux opérateurs de téléphonie mobile d'installer des équipements 5G dans des lieux publics de la ville.

Ses représentants ont déclaré que leurs recherches démontraient que la technologie 5G pouvait causer des lésions cérébrales, maux de tête, pertes de mémoire, ainsi que des dommages aux organes reproducteurs, au système nerveux et au niveau génétique. Des dommages étaient également démontrés à l'encontre des arbres, des oiseaux, des insectes et de la faune.

[Voir l'article.](#)

Swisscom débouté par le Tribunal cantonal vaudois

Le 30 janvier dernier, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal de Lausanne a rejeté le recours de Swisscom pour la construction d'une nouvelle installation de communication mobile (antennes 3G-4G-5G) à Corsier-sur-Vevey.

La municipalité avait en effet refusé le permis de construire de trois antennes en mars 2023, qui devaient être implantées en zone d'habitation. Elle a obtenu gain de cause en s'appuyant sur son futur plan d'affectation communal, dans lequel les antennes de téléphonie devaient être prohibées aux alentours des lieux très densément habités ou proche des écoles. D'autres lieux alternatifs étaient toutefois proposés.

Pour autant que les réglementations d'une commune n'excluent pas entièrement toute installation de téléphonie mobile en zone constructible, le Tribunal cantonal a jugé qu'il est possible que la planification locale édicte des prescriptions qui poursuivent d'autres intérêts que ceux de la protection de l'environnement, comme la préservation du caractère d'un quartier ou de la qualité de son habitat.

[Voir l'article de M. Pierre Dubochet sur le sujet.](#)

Une famille développe des symptômes près d'une antenne 5G

Dans notre précédente Newsletter (no. 27), nous vous informions d'une 5^{ème} étude de cas publiée dans le « Journal of Community Medicine & Public Health » par le Dr. Lennart Hardell (scientifique de renommée mondiale) et Mme Mona Nilsson (journaliste et directrice de la Fondation suédoise de radioprotection).

En décembre 2023, une nouvelle étude de cas (la 6^{ème}) décrit ce qu'une famille suédoise avec trois enfants a vécu durant leur séjour de vacances, où leur chalet se trouvait à 125 mètres d'un mât d'antennes. Cette construction abritait plusieurs opérateurs ainsi que des équipements 5G.

Les différents membres de la famille ont alors souffert de graves troubles du sommeil, de maux de tête, d'un pouls élevé et irrégulier, d'engourdissements des membres et de picotements, de difficultés respiratoires et douleurs à l'estomac. Ces symptômes, typiques du syndrome des micro-ondes, ont disparu à leur retour de vacances.

[Voir l'article.](#)

EVENEMENT EXCEPTIONNEL

Conférence du 8 mars 2024 avec le Prof. Dominique Belpomme, sur le thème : « Ondes sous haute tension. Tous surexposés ? »

L'évènement exceptionnel réunissant 4 spécialistes de la problématique des effets des ondes électromagnétiques (RNI) sur l'être humain, annoncé dans notre Newsletter 26, a rencontré un vif succès puisqu'il affiche déjà complet !

Il vous reste encore la possibilité de suivre en ligne, en direct ou en différé, toutes les conférences des quatre spécialistes, et ce **jusqu'au 20 février 2024**.

[INSCRIPTION POUR SUIVRE LES CONFERENCES EN LIGNE](#)

5 NOUVELLES MISES À L'ENQUÊTE

29.01.24 Consultez le lien [Avenue Eugène-Pittard 40, Genève-Plainpalais](#)

26.01.24 Consultez le lien [Rue du 31-Décembre 47, Genève-Eaux-Vives](#)

24.01.24 Consultez le lien [Route de Gy 110, Gy](#)

23.01.24 Consultez le lien [Boulevard St georges 54, Genève- Plainpalais](#)

15.01.24 Consultez le lien [Rue des Maraîchers 55, Genève-Plainpalais](#)

8 NOUVELLES AUTORISATIONS

29.01.24 Consultez le lien [Route de Loëx 45, Onex](#)

29.01.24 Consultez le lien [Rue Guye 4, Genève-Petit-Saconnex](#)

24.01.24 Consultez le lien [Route du Bois-de-Bay 63, Satigny](#)

24.01.24 Consultez le lien [Rue du Vidollet 20, Petit Saconnex](#)

18.01.24 Consultez le lien [Chemin des Cornaches 2, Bernex](#)

18.01.24 Consultez le lien [Route de Sous-Moulin, Chêne-Bourg](#)

10.01.24 Consultez le lien [Chemin de l'Abérieu 41, Plan-les-Ouates](#)

08.01.24 Consultez le lien [Chemin des Deux-Communes 8, Thônex](#)

Pour atteindre ses objectifs, notre association a besoin d'un secrétaire et de bénévoles

Jusqu'à fin septembre 2023, notre association était 100% bénévole. Notre travail étant de plus en plus diversifié et conséquent administrativement, et pour pouvoir continuer à atteindre nos objectifs, **nous avons dû engager un secrétaire à 50%** pour assurer la qualité de la gestion quotidienne et du traitement des dossiers, qui devenait impossible à gérer de manière bénévole depuis plusieurs mois.

Nous avons aussi besoin de renforcer notre petite équipe par des bénévoles sur le terrain, pour informer et distribuer des flyers, saisir des listes de données, etc. Nous cherchons également **des personnes bénévoles ayant des compétences informatiques, juridiques et techniques** (ingénieurs, physiciens, techniciens, etc.).

Pour l'ensemble nous avons besoin de soutien financier sous la forme de dons réguliers (mensuels ou trimestriels), **même à travers de petits montants**, afin de pouvoir assurer l'engagement mensuel de notre secrétaire et nos principaux frais de fonctionnement (site, mails, courriers, téléphone, informatique).

Nous avons besoin de votre soutien financier pour 2024 !

Pour continuer à poursuivre nos actions pour défendre vos droits au niveau local, cantonal et fédéral, et pour continuer notre travail d'information auprès de la population genevoise et des politiques, nous avons besoin de votre soutien.

Nous accompagnons actuellement 10 dossiers en 2^{ème} instance, **dont 6 ont de grandes chances d'obtenir gain de cause auprès du Tribunal fédéral !**

Les recourants ne peuvent pas supporter, à eux seuls, les frais juridiques (entre Fr. 8'000.- et 10'000.- en 2^{ème} instance, et entre Fr. 15'000.- et Fr. 20'000.- pour le Tribunal fédéral). Grâce à votre généreux soutien, notre association a réussi en 2023 à soutenir financièrement 4 de ces dossiers (pour les frais juridiques et/ou pour des expertises techniques).

Votre soutien pour cette année charnière 2024 est essentiel. Notre lutte depuis plusieurs années pour informer et faire reconnaître les dangers que représentent ces expansions des ondes électromagnétiques sur notre santé pourrait connaître un tournant sans précédent, en obtenant de la jurisprudence au niveau fédéral.

Même le plus petit de vos dons compte dans ces démarches citoyennes. Merci beaucoup pour votre soutien !

Postfinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
[Bulletin de versement et QR code](#)

NOS PRINCIPALES ACTIONS RESUMEES

Depuis début 2021, suite à la [modification de l'ORNI de décembre 2021](#), 238 dossiers ont été autorisés.

De septembre 2019 à décembre 2023, nous nous sommes occupés de 255 mises à l'enquête, dont 135 nouveaux mâts (!) uniquement sur le canton de Genève.

Depuis janvier 2022, nous avons suivi 46 dossiers en 1^{ère} instance, et depuis 2023, 10 dossiers en 2^{ème} instance, à cela s'ajoutent le recours contre le RPRNI et l'enquête de police contre les attaques que nous subissons depuis plus d'un an et demi.

Avec nos très cordiales salutations et encore nos meilleurs vœux !

Pour l'association, Ghislaine Jacquier

Association 5G moratoire pour la Suisse
Case postale 24 - 1223 Cologny

Postfinance - IBAN: CH55 0900 0000 1519 7895 0 – 1200 Genève
[Bulletin de versement et QR code](#)

Contactez-nous par mail : info@5gmoratoirepourlasuisse.ch

Site : www.5gmoratoirepourlasuisse.ch

Pour vous désinscrire : info@5gmoratoirepourlasuisse.ch